

**Diplôme Universitaire
BIODIVERSITÉ et AMÉNAGEMENT**

Session 9 (2022/2023)

Pour vous inscrire : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire »

aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :

<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du

CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

**5 modules de 4 jours répartis entre les mois
d'octobre 2022 & juin 2023**

(+ une soutenance début juillet 2023)

Date limite d'inscription

1^{er} juillet 2022 (auprès du CVRH)

OÙ ?

Gérée par le CVRH de NANCY

**(La formation se déroulera dans les
locaux de l'Université de Lorraine à METZ)**

vos contacts à la DGALN

maîtrise d'ouvrage : SDAG/Pôle National de Formation

Chef de projet : Rémy BLANES

Tél. : 01 40 81 25 01

Remy.Blanes@developpement-durable.gouv.fr

Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet compétences et formation

Votre contact au CVRH

cheffe de projet : Sandrine GERARDIN

Tél. : 03. 83.80.46.11

formation.cvrh-nancy@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

À l'issue de la formation, les agents l'ayant suivie seront en capacité de :

- Connaître les bases scientifiques de la biodiversité (spatiales, temporelles...)
- comprendre les enjeux et le fondement des politiques de protection et de conservation ;
- connaître les outils de protection environnementale (contenu, avantages, inconvénients, limites d'utilisation, fondements juridiques), savoir les articuler entre eux ;
- intégrer les politiques de la biodiversité dans les démarches et actions d'aménagement du territoire, ou veiller à leur prise en compte et leur mise en œuvre au niveau le plus opérationnel (documents de planification, SRCE, TVB, études d'impact, évaluations environnementales...)
- porter les enjeux de l'État sur la biodiversité en les argumentant avec compétence et conviction (savoir être) auprès des acteurs de l'aménagement, élus et autres partenaires mais aussi du public, en développant un discours structuré, argumenté, convaincant et pédagogique, tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- évaluer si un diagnostic a été correctement réalisé, y compris en terme de méthodologie, et impulser dans les démarches la contribution du bon niveau d'expertise ;
- aider au développement d'une politique et d'outils adéquats pour l'évaluation des dispositifs retenus pour intégrer les objectifs de préservation, mise en valeur ou encore restauration de la biodiversité ;
- savoir objectiver un avis et hiérarchiser les enjeux ;
- Connaître les acteurs potentiels aux différentes échelles de projet, leurs liens et articulations.

L'ambition est aussi de contribuer à la construction d'une indispensable culture commune au sein des services entre agents d'origines diverses, et de viser à élargir et renforcer les formations initiales de chacun.

L'enseignement de niveau universitaire, accompagné d'interventions de professionnels qui ont dans leurs missions à connaître des projets ou des problématiques à enjeux de biodiversité, contribuera aussi à créer ou à renforcer les liens entre les services de l'État et l'université.

le public concerné – les pré-requis

La formation s'adresse *par ordre de priorité* :

- aux agents en situation de responsabilité ou de portage de dossiers à enjeux environnementaux dans les services environnement et aménagement des DDI et DREAL (chefs d'unités, de bureaux, chargés de mission, d'études, conseillers territoriaux...)
- aux agents d'administration centrale, du RST ou encore des préfectures occupant des postes dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement ou encore de l'urbanisme (chefs d'unités, de bureaux, chargés de mission...)
- aux cadres plus expérimentés souhaitant parfaire ou compléter leurs connaissances du domaine.

La formation s'adresse également aux agents en posture de reconversion vers des emplois à caractère environnementaux ou d'aménagement.

Une ouverture à un certain nombre de candidats issus de collectivités territoriales et établissement publics reste possible.

les pré-requis

Pour pouvoir y prendre part, les agents doivent être titulaire d'un diplôme BAC+2, ou équivalent ou d'une expérience professionnelle de l'ordre de 3/4 ans dans les domaines de l'environnement ou de l'aménagement.

La décision de construire une action de formation dans le domaine de la biodiversité s'inscrit dans un contexte national qui se caractérise par une évolution de la prise de conscience collective et individuelle des enjeux liés aux politiques publiques en faveur de la biodiversité. Cette décision repose aussi sur la volonté – voire la nécessité - de développer des compétences ad-hoc aux sein des services, à différents niveaux de compétences et en tenant compte de l'évolution des effectifs et des missions.

Le bilan 2016 de l'Observatoire National de la Biodiversité confirme la **richesse exceptionnelle du patrimoine naturel de la France** et la responsabilité internationale qu'elle lui confère, notamment pour les 15 364 espèces endémiques ou sub-endémiques qui ne sont présentes que sur notre territoire et pour les trois-quarts (77%) dans les territoires ultra-marins, encore peu anthropisés.

Mais l'évolution de la biodiversité française est inquiétante, qu'il s'agisse de l'évolution des espèces, de l'état des habitats et milieux naturels, des pollutions ou de la progression des espèces exotiques envahissantes.

Par exemple, la destruction, la dégradation ou la banalisation des milieux naturels se poursuit, les espèces exotiques envahissantes progressent, les pollutions continuent de peser sur la biodiversité.

Toutefois, la prise de conscience et la mobilisation s'accroissent, les initiatives pour la préservation de la biodiversité s'intensifient.

Dans ce contexte, la [Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages](#) (N° 2016-1087 du 8 août 2016) porte une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité au travers quelques grands principes :

- Le principe de solidarité écologique

- Le principe de non régression

- La séquence Éviter, Réduire, Compenser

- L'absence de perte nette de biodiversité

- La réparation du préjudice écologique

- Le partage des avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques

« Cette nouvelle alliance entre l'Homme et la nature est un renversement de perspective qui dote le pays d'un nouveau modèle de développement, de société et de civilisation : agir non plus contre la nature mais avec elle et la traiter en partenaire dans une chaîne du vivant dont nous sommes à la fois tributaires et acteurs » a déclaré **Ségolène Royal**.

Pour **Barbara Pompili**, *« Ce texte est à la fois réaliste et ambitieux, il apporte une solution aux cinq facteurs de perte de la biodiversité : l'artificialisation des terres, le risque de disparition d'habitats indispensables à la préservation de certaines espèces, la surexploitation des ressources, les pollutions, le développement d'espèces exotiques envahissantes et le changement climatique »*.

Depuis une quinzaine d'année, la France est engagée dans la logique européenne avec la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 qui a pris le relais de la stratégie 2004-2010. La SNB constitue le volet biodiversité de la stratégie nationale de développement durable.

Les ambitions de la SNB sont les suivantes : préserver, restaurer et renforcer la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable et réussir pour cela l'implication de tous les acteurs.

Cette logique a été réaffirmée en 2012 lors de la conférence environnementale des 14 et 15 septembre qui s'est déroulée au palais d'Iéna, le président de la République et le Premier ministre ont confirmé dans leurs discours la poursuite des efforts de la SNB.

La conférence environnementale de 2013 a mis clairement en avant la nécessaire adaptation de l'offre de formation initiale et continue aux besoins induits par la transition écologique et énergétique et la valorisation des métiers et compétences liés à la transition écologique et énergétique.

Conformément aux missions confiées aux Régions en matière de préservation de la biodiversité, les Régions seront invitées à élaborer des **stratégies régionales**. À ce jour, plusieurs régions ont réalisé de telles approches globales.

Les Ministères de la Transition Écologique, de la Cohésion des Territoires et de la Mer, dont les missions ont été affirmées et élargies au fil des années, se doit de veiller à l'adaptation des compétences des agents pour être, au plus proche des territoires et de ses acteurs, un partenaire actif de la transition écologique et donc du portage et à la mise en œuvre des politiques publiques nationales de biodiversité.

Il ressortait d'une enquête menée au cours du dernier semestre de l'année 2012, que les services ne ressentent pas de besoin en termes d'experts ou de spécialistes en biodiversité, mais qu'ils ont en revanche :

- besoin de personnels qui comprennent les enjeux et le fondement des politiques de protection, de conservation et sachent les mettre en œuvre;

- besoin de personnels qui connaissent les outils de protection environnementale (TVB, SRCE, plan climat, SDAGE, ZNIEFF, Natura 2000, évaluation environnementale), sachent les articuler entre eux et les mettre en cohérence avec les documents de planification;
- besoin de personnels capables d'intégrer les politiques de biodiversité dans l'aménagement du territoire, au niveau le plus opérationnel (document d'urbanisme, Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, Trames Vertes et Bleues notamment, bonne prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans les études d'impact et les évaluations environnementales...);
- besoin de personnels qui soient capables de porter les enjeux de l'État sur la biodiversité auprès des élus : avoir un discours structuré, convaincant et pédagogique.

Une politique et des actions de professionnalisation spécifiques devaient être mises en place pour positionner les agents du ministère en charge des enjeux liés à la biodiversité à un niveau de connaissances leur permettant de traiter des dossiers qui réclament une bonne maîtrise du sujet.

Dans ce contexte et tirant les conséquences de l'enquête citée ci-avant, la DGALN, a décidé de confier au CVRH de Nancy la mise en place d'une formation spécifique à caractère académique, d'un niveau équivalent à un bac+3.

Depuis 2014, 8 sessions de cette formation diplômante ont été organisées avec des retours très positifs sur la qualité des cours, des acquis et de travaux entrepris en cours d'année capitalisés dans un mémoire de fin d'étude.

Sur les sept premières sessions, 82 personnes ont été diplômées. La 8^{ème} session en cours est suivie par 12 étudiants.

CONDITIONS D'ACCÈS :

Les dossiers d'inscription devront comprendre, outre le bulletin ci-joint :

- une lettre de motivation explicitant le projet professionnel de l'agent et le lien entre la formation et ses activités ;
- un CV qui devra permettre d'apprécier le niveau d'étude et/ou l'expérience professionnelle, afin de permettre de vérifier si les pré-requis sont respectés ;
- 2 ou 3 propositions de sujets de mémoire établi en accord avec le service et qui serviront de base pour le choix du sujet qui fera l'objet du mémoire.

Le bulletin d'inscription fera apparaître :

- les engagements de l'agent et du service. Pour l'agent il s'agit de s'engager à suivre la totalité de la formation et à en faire bénéficier son service par un retour adapté. De son côté, le service s'engage à permettre à l'agent de suivre la formation ;
- la désignation d'un tuteur au sein du service d'origine.

Un premier examen des candidatures aura lieu début juillet 2022.

La liste définitive des candidats sera publiée début septembre 2022 (au moins 4 semaines avant le début des cours). Le calendrier définitif des sessions sera arrêté durant l'été 2022.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Les candidats auront durant la formation le statut d'étudiant leur permettant d'accéder aux restaurants universitaires de METZ. L'inscription à l'Université est prise en charge par la DGALN.

La DGALN et la DRH prendront en charge les dépenses engagées pour les frais d'hébergement et de restauration pour 3 des 5 semaines, sur la base d'une nuitée et de deux repas quotidiens.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Le programme prévisionnel est joint en annexe, il est basé sur le programme de la session en cours et pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de l'évaluation de la dite session.

Le calendrier joint pour information est également issu de la session en cours, il sera adapté en fonction de la programmation mise au point par l'université.

BULLETIN D'INSCRIPTION
PNF DGALN 2022 - Action n° 22-225
(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)
par courriel : formation.cvrh-nancy@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : Diplôme Universitaire « Biodiversité et Aménagement »
9^{ème} promotion (2022/2023)

CVRH concerné : **NANCY**
Chef(fe) de projet : **Sandrine GERARDIN**
Dates de la formation : **Octobre 2022 à juin 2023 (+soutenance en juillet 2023)**
Date limite d'inscription : **1^{er} juillet 2022**

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail ☐

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier ☐

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications ☐

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui ☐ non ☐

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom **Prénom** **Sexe (H/F)** ☐

Service (DREAL, DDT...) **N° du département du service**

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ ☐	A ☐	B ☐	C ☐	OPA ☐	Contractuel ☐
Statut d'origine du demandeur					
MTE-MCT-MM ☐	MAA ☐	Autre Min. État ☐	Collectivité ☐	Autre ☐	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Joindre une lettre de motivation, un CV et les propositions de sujet de mémoire

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable ☐ réservé ☐ défavorable ☐	Date et signature du supérieur hiérarchique
Accord du tuteur en service Nom du tuteur :	Date et signature du tuteur
Le service s'engage à mettre en œuvre les conditions permettant au stagiaire de suivre intégralement la formation	Date, signature et qualité du signataire
Priorité 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐	Visa du responsable RH ou formation du service